

Abri climatique agrivoltaïque pour pommiers sur Chenu

Arthur & Léopold GAUTIER
SARL Charlie GAUTIER

08/06/2026



 **mexens** | Plus que
de l'énergie

L'exploitation agricole

1949 : Création de l'exploitation par le grand-père d'Arthur & Léopold GAUTIER

1985 : Reprise par Odile & Charlie GAUTIER, sur 7 ha (pommes couteaux pour GMS)

Augmentation progressive pour arriver à **34 ha de pommiers** (Chenu, La Bruère-sur-Loir)

2022 : Reprise par Arthur & Leopold GAUTIER

Exploitations du groupe :

SARL Charlie GAUTIER (3 ETP + saisonniers)

Société SARL La Plaine des Cœurs (culture de pommes en Indre-et-Loire)

L'Alisier (holding productrice)

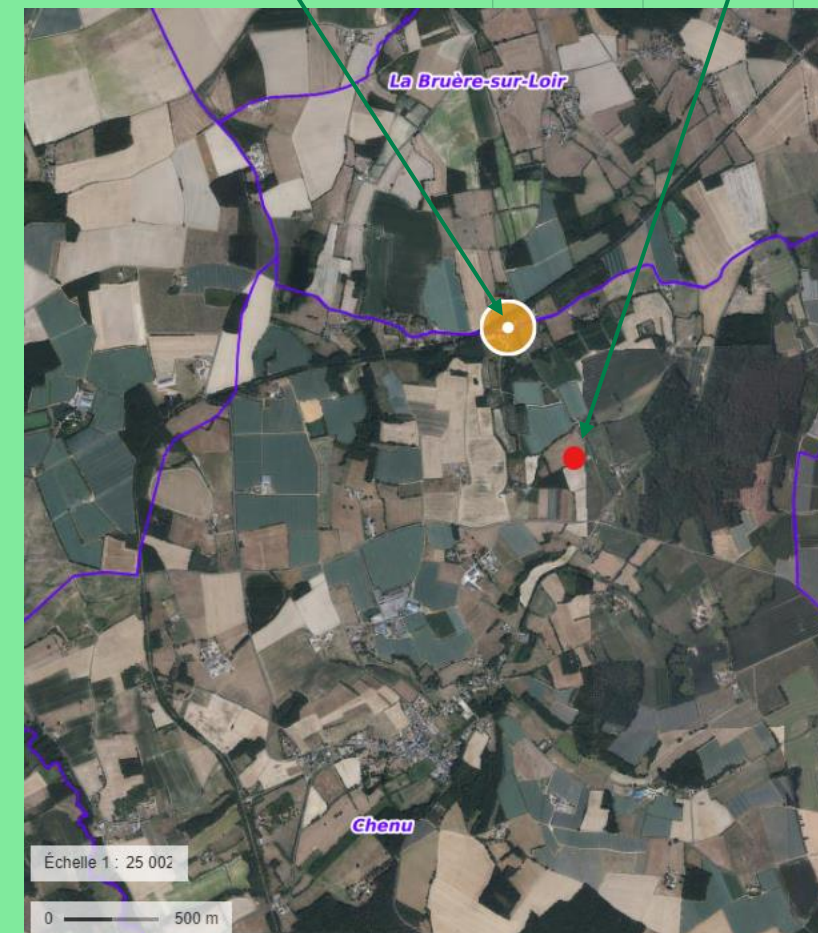
ELABOR (conditionnement, transformation)

SARL Les Vergers des Vaux de Loir (Stockage et conditionnement)

Total : 69 ha de production de pommes + conditionnement & transformation

Siège de l'exploitation

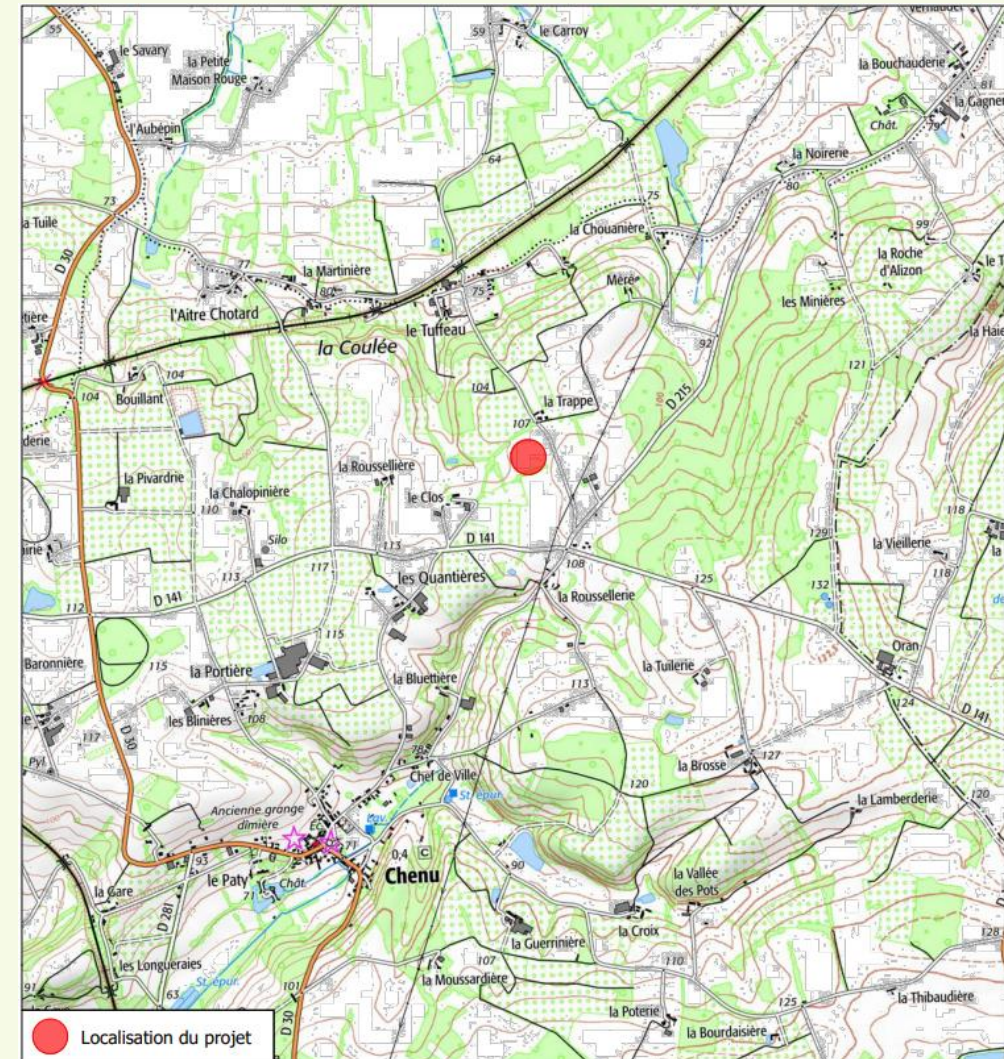
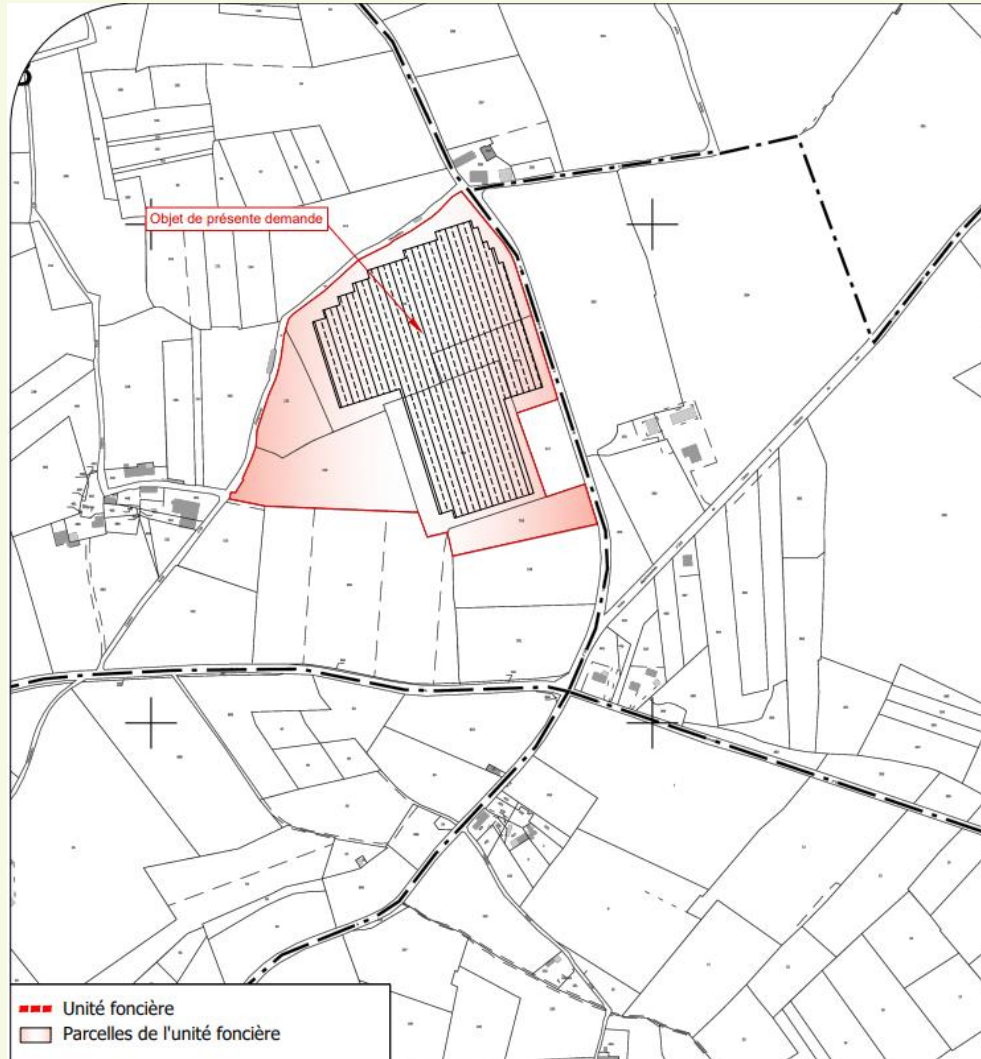
Site du projet



Localisation du projet

Prairie équestre

Zone agricole



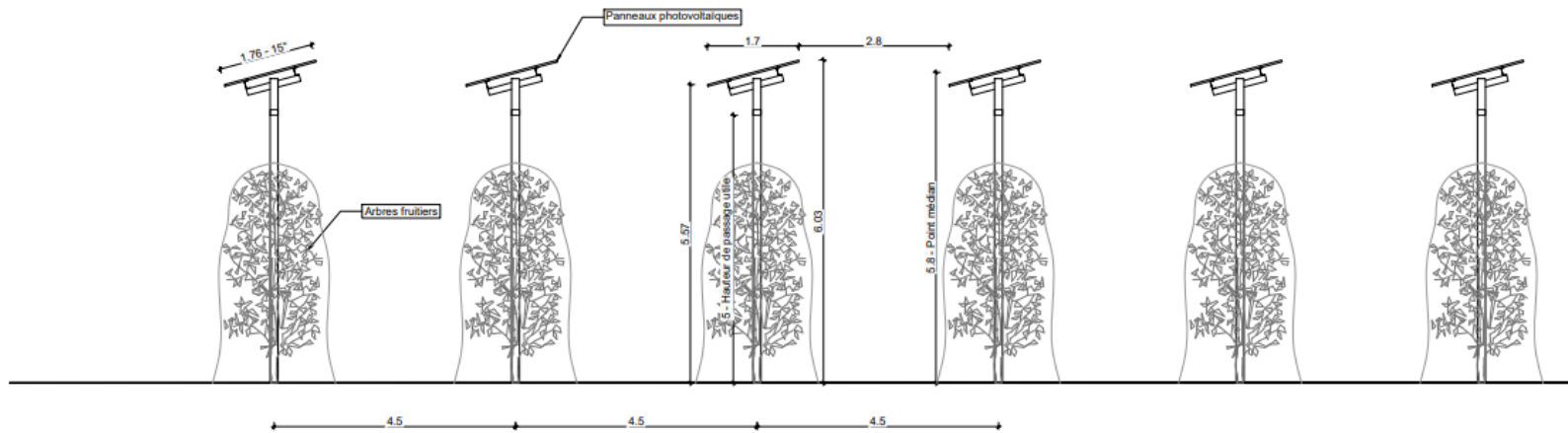
Problèmes rencontrés

- Volonté de lancer un **nouveau verger** sur cette parcelle
- **Investissement** important lié au lancement d'un nouveau verger
- **Aléas climatiques** importants (gel, grêle, sécheresse & stress thermique)
- 2021 & 2022 : **20% & 30% de perte**
- Pression importante du **carpocapse** dans les vergers alentours

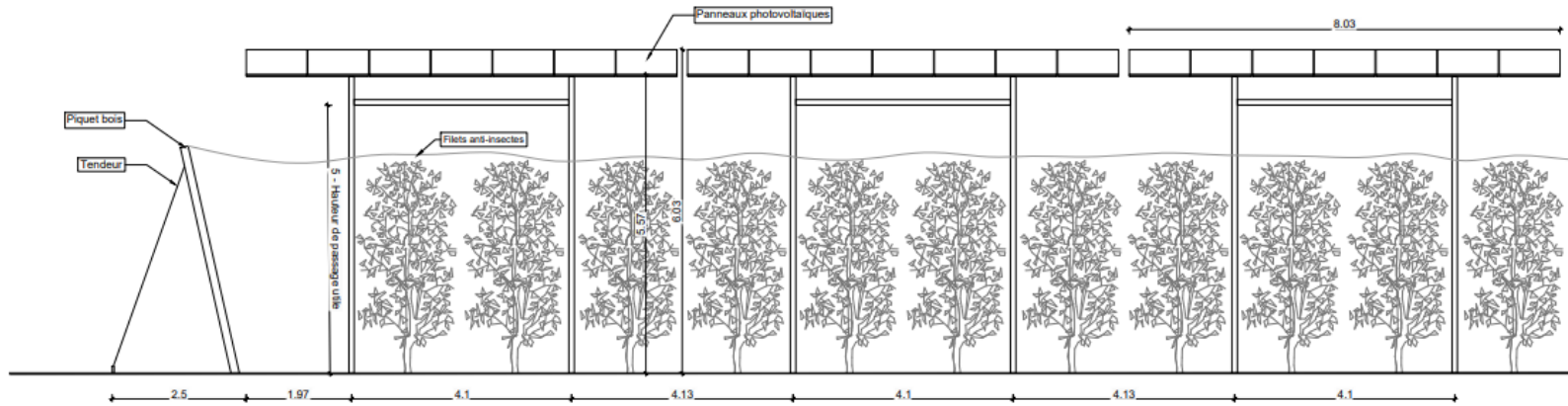


La structure d'abri climatique

Vue de Coté
Ech: 1/100



Vue de Face
Ech: 1/100



Palissage intégrée

Protection aux brûlures
(coups de soleil, brûlures
épidermiques)

Diminution du stress hydrique
(-30% évapotranspiration des sols)

Protection contre le gel
(~ +1,5°C en période de gel)

Barrière contre le carpocapse
grâce aux filets alt'Carpo

Dimensions adaptées
(inter-rang, hauteur, taux de
couverture, alignement)

Taux de couverture
38 %

Inter-rang
4,5m

Hauteur utile
5m

Faitage
6m

Schéma d'implantation

Surface utile 34 175 m²

Emprise au sol 12 779 m²

Puissance 3 460 kWc

187 m² imperméabilisées

Zones humides

Projet initial (serre PV) **3,5 ha** de ZH impactés

Abri climatique agriPV : **5 300 m²** de ZH impactés

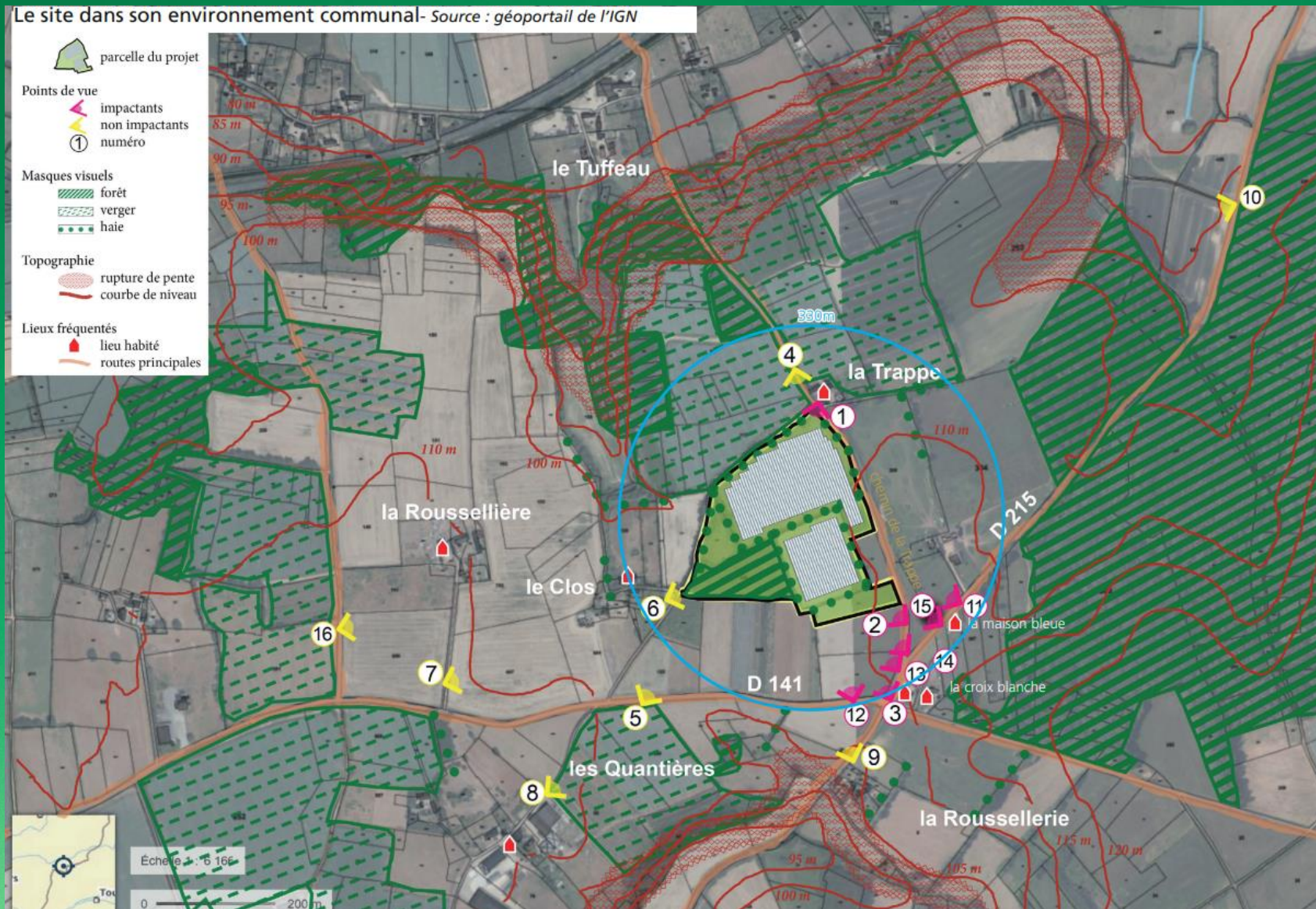
Suite à ER : **2 321 m²** de ZH impactées

- 46 m² pour les pieux d'ancrage,
- 460 m² pour les tranchées de câbles,
- 1 670 m² pour les pistes d'accès (467 m² de pistes hors ZH)
- 36 m² pour le poste de livraison
- 105 m² pour la poche souple (réserve incendie)

Compensation sur **3 860 m²**

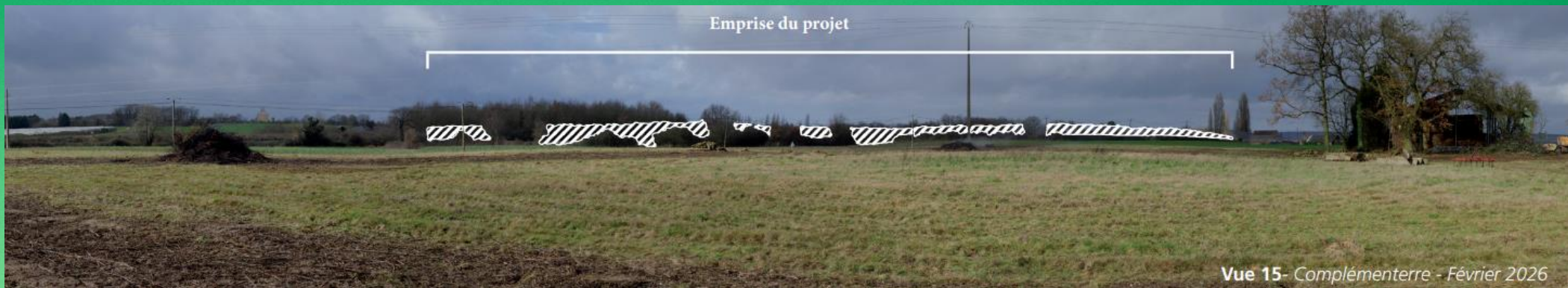


Analyse initiale des impacts paysagers



- **Réduction / Suppression des co-visibilités** par les masques visuels végétaux présents et les ruptures topographiques
- **Seuls les points de vue proches** en lien direct avec la parcelle et situés en léger surplomb sont **impactants**.

Perceptions visuelles



Mesures paysagères

- **Maintien et renforcement** des haies existantes
- Une **intégration harmonieuse des équipements** à l'existant (teintes, matériaux et végétaux locaux)
- Modification des pratiques de **taille de haie à l'est**



Vue 1 - Le projet sans mesure d'insertion paysagère
Technique Solaire - 2024



Vue 1 - Le projet avec mesure d'insertion paysagère
Technique Solaire - 2024



Vue 2 - Le projet sans mesure d'insertion paysagère
Technique Solaire - 2024



Vue 2 - Le projet avec mesure d'insertion paysagère
Technique Solaire - 2024



Vue 3 - Le projet sans mesure d'insertion paysagère
Technique Solaire - 2024



Vue 3 - Le projet avec mesure d'insertion paysagère
Technique Solaire - 2024

Imposition forfaitaire

« L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers.»

Projet GAUTIER - Taxe IFER :

- 3,588 €/kWc pendant les 20 premières années (soit **12 255 €/an** pendant 20 ans)
- Puis 8,62 €/kWc (soit environ **29 445 €/an**)

Répartition :

- Commune : 20%
- EPCI : 50 %
- Département : 30 %

Financement participatif

Financement du projet ouvert aux particuliers



JLT Energy 12 Collecte réservée

Centrale solaire Technique Solaire Cholet

102 investisseurs 47 j restants 277 290 € sur 284 000 €

Financement d'une centrale solaire située à Cholet (49)

Réservé aux départements : 35, 37, 44, 49, 53, 72, 79, 85, 86

Taux d'intérêt	6,5%
Plafond d'investissement	200 000 €
Instrument	Obligation
Remboursement sur	60 mois
Échéances	Intérêts annuels Capital in fine

Intéressé par ce projet ?

Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

Je m'inscris

Autoconsommation collective



Dispositif de partage local d'électricité solaire entre des sites producteurs et consommateurs

Permet à des consommateurs de **profiter d'énergie renouvelable produite localement**, de manière **flexible** et **sans engagement**.

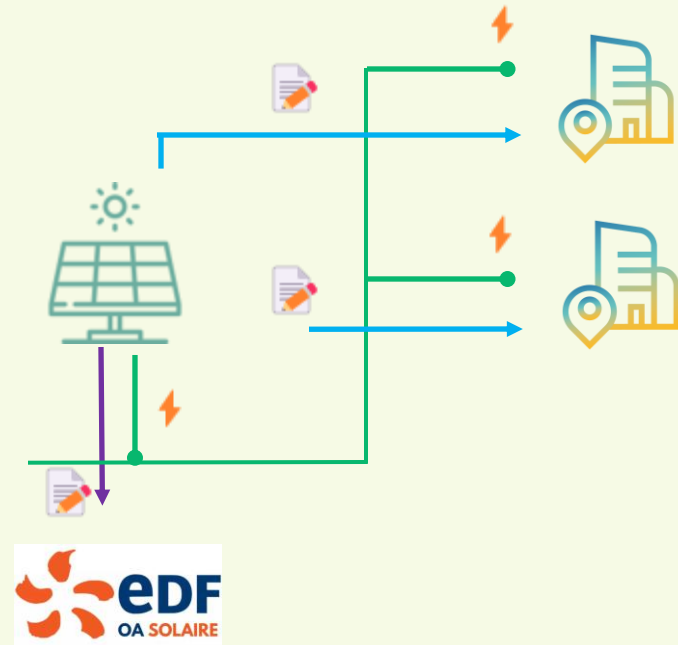
>> **Simple contrat de vente ACC** entre Technique Solaire et le consommateur (dans un rayon de 2km de nos centrales, **20km en zone rurale**)

>> **Pas d'engagement sur la durée**

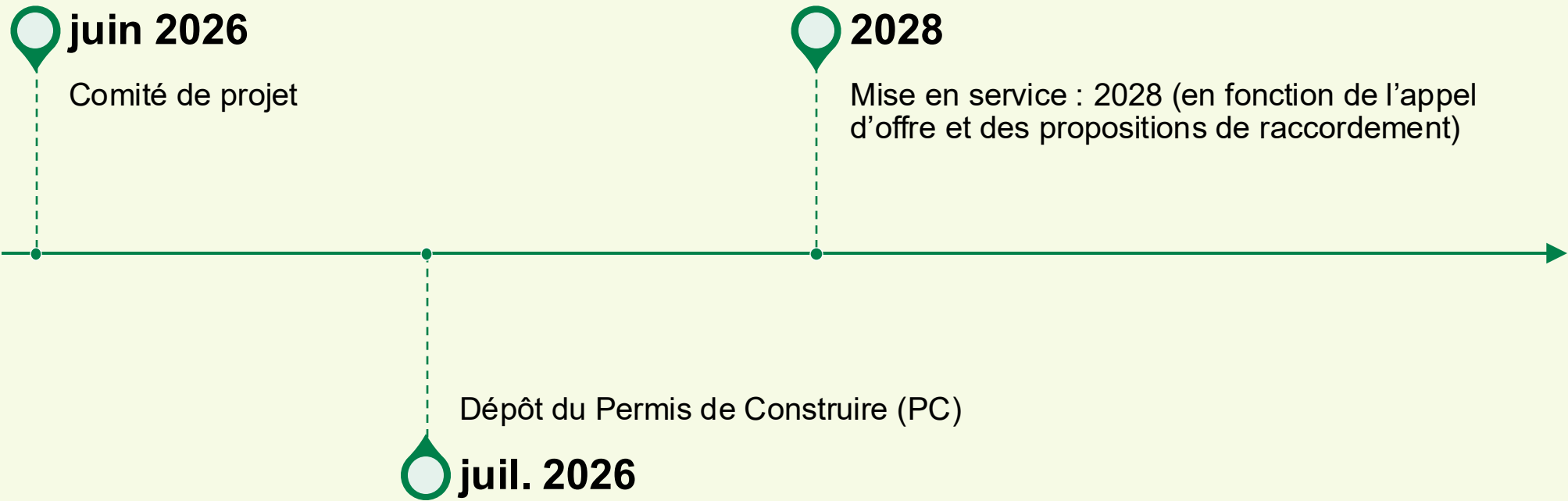
>> Tout kWh consommé via l'opération est déduit de la facture d'électricité traditionnelle, **et facturé à un prix préférentiel**

>> **Conservation du fournisseur traditionnel** et consommation des kWh produits par la centrale aux heures identifiées avec le consommateur (par exemple uniquement les heures pleines)

>> **Pas de travaux de raccordement entre les sites**, (réinjection de la totalité de la production sur le réseau)



Planning envisagé



Comité de projet

Personnes présentes

- Léopold **GAUTIER** – porteur projet
- Arthur **GAUTIER** – porteur projet
- Nathan **NUGIER** – Mexens
- François **BOUSSARD** – Président CC Sud Sarthe
- Catherine **DONNE**, Vice-Présidente CC Sud Sarthe – Aménagement du territoire
- Nicolas **LECLERC** – 1^{er} adjoint Chenu

Compte-rendu de la réunion

- Présentation du projet par les porteurs et N. NUGIER et des études (EPA, synergie, environnementales, paysagères) réalisées depuis la dernière présentation
- Explications apportées sur la note de synergie réalisée par MEXENS (travail de simulation et bibliographique pour projection des rendements et réponse aux services de l'agrivoltaïsme)
- Echanges autour de l'étude paysagère, des masques visuels existants (topographie, végétation) et des mesures d'insertions mises en place (notamment au niveau des haies)
- Discussion sur la doctrine CDPENAF et notamment du GCR attendu autour des 30 %
- Précisions apportées par les GAUTIER sur certains enjeux du projet pour leur exploitation
 - Filet Alt'Carpo : réduction de deux passages pesticides annuels
 - Lutte contre le gel impossible via irrigation et trop coûteuse avec antigel
 - Utilisation de l'Autoconsommation Collective (ACC, slide11) pour les besoins d'exploitation
- Raccordement envisagé sur le poste source de Colombes ou un de ses nœuds de raccordement

Merci !

Arthur & Léopold GAUTIER
SARL Charlie GAUTIER

Nathan NUGIER
06 58 44 32 64

 **mexens** | Plus que
de l'énergie